

La prestation compensatoire reste due à la mort du bénéficiare ?

Par vica42_old, le 20/07/2007 à 15:42

Je m'étais engagée à verser une prestation compensatoire à mon ex époux, étalée sur 8 ans. Il est décédé en janvier dernier et le notaire qui s'occupe de la succession (l'héritière est sa mère) me reclame le paiement des 3 années qui restent encore dues. A-t-il raison ? Si oui, mon ex belle mère peut-elle déclarer qu'elle renonce officiellement ? Merci de me donner votre avis